

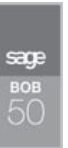
- 1 Edito / Bob50 de Sage
- 2 GapAdmin/GapAdom/
GapTitres-services/GapTime
- 3 GapPaie/Mercator
- 4 GapPaie/Ecolabel/Agenda

gapzette

Magazine de Gap Informatique



BOB50 de Sage s'appuie sur la technologie SQL :



Fiabilité, sécurité et rapidité pour les utilisateurs !

Le noyau de SQL est formé par un langage de commande qui permet de facilement récupérer, insérer, mettre à jour et supprimer des données et effectuer la gestion de fonctions administratives. L'administration de la base de données est donc simplifiée sans que des connaissances spécifiques ne soient nécessaires.

Quels sont les avantages du SQL ?

- La vitesse d'enregistrement/de mise à jour/des consultations de vos données est plus élevée. Dans les environnements réseaux, en s'appuyant sur les technologies client/serveur, le trafic est réduit et les opérations sont ramenées à des serveurs spécialisés.
- La sécurité d'entreprise est plus grande grâce à des outils spécialisés. La gestion des droits et permission sur les documents se fait via la sécurité du système des fichiers Windows...
- Les nouveaux diplômés ont reçu leur apprentissage sur des bases de données SQL ce qui ouvre l'accès à ces outils performants pour un plus grand nombre d'utilisateurs sans formation spécifique préalable.

Dans la nouvelle version de BOB 50, version 2.1, cette nouvelle technologie se traduit par de **nouvelles fonctions** : les tris multicritères et les recherches avancées multicritères au niveau des encodages se réalisent encore plus facilement. Cette solution permet de créer et d'intégrer ses propres rapports d'impression (via le Business Reports Designer) et de créer et d'intégrer ses propres consultations (via le Business Views Designer).

SQL permet d'intégrer dans ces rapports, des données provenant d'un certain module (par exemple : compta) et celles provenant d'un autre module (par exemple : gesco).

Cette avancée du logiciel BOB 50 est caractérisée par de **nombreuses autres innovations** pragmatiques qui s'appuient sur la technologie SQL, notamment :

- la philosophie des espaces de travail
- les notes d'audit internes et externes
- un module BOB Customization encore plus complet
- un module de la gestion de la fabrication grâce auquel BOB 50 est également un ERP pour PME
- un module intégrant aisément BOB 50 et Sage CRM

Sage apporte régulièrement des **innovations pragmatiques** et des exclusivités à ses solutions, garantissant ainsi à ses clients d'être toujours « en avance » en matière de logiciels de gestion. De cette façon, Sage répond au mieux aux besoins spécifiques et aux défis des PME.

édito

Le syndrome du NIMBY

L'acronyme NIMBY provient de l'anglais Not In My Back Yard qui signifie « pas dans mon arrière-cours ».

"NIMBY" désigne une position éthique et politique, qui veille à ne pas tolérer de problème dans son environnement proche. Cette idée peut s'appliquer à une personne (quelqu'un qui a une attitude NIMBY est un NIMBY) ou à une association de riverains créée pour défendre son environnement - ces associations sont aussi nommées NIMBY. Le terme a été utilisé pour la première fois en 1980 et se retrouve dans la littérature sociologique francophone, on parle parfois de « syndrome nimby ».

C'est à cause de quelques personnes atteintes de ce syndrome, que nous n'avons pu emménager dans nos nouveaux locaux. La suite au prochain épisode...

L'équipe Paie, Pointage, Titres-services s'agrandit

Gap Informatique engage du nouveau personnel afin de répondre de la meilleure des façons à vos attentes.

Nous souhaitons la bienvenue à **Claire Pinchard** qui, par son expérience en lois sociales, en gestion de sociétés Titres Services et en informatique, va contribuer à vous offrir un service encore plus pointu.



GapAdmin

La gestion des déclarations électroniques pour :

- Les dirigeants d'entreprise,
- Les jetons de présence,
- Les notes d'honoraires.

GapAdmin permet de :

- Gérer les données signalétiques du dossier « entreprise »
- Gérer les données signalétiques des administrateurs, jetons de présence, honoraire.
- Calculer de manière automatique les émoluments et le montant du précompte professionnel
- Gérer les dispenses de précompte
- Produire, pour l'ensemble de vos dossiers, de façon mensuelle, trimestrielle ou annuelle les formulaires 274.11, 14, 20, 30, 50. Ensuite, de créer automatiquement les fichiers à déposer sur « FINPROF »
- Gérer les attributions d'après bilan.
- Générer automatiquement les OD de salaires vers votre comptabilité.
- Exporter les données salariales en format Excel pour votre traitement de gestion.
- Produire annuellement, pour l'ensemble de vos dossiers, les documents fiscaux (281 et 325) et de créer automatiquement les fichiers à déposer sur Belcotax on Web.
- Imprimer une série de documents de contrôle ou d'informations

Pour de plus amples informations sur ce module, n'hésitez pas à nous contacter.

GapAdom



Le logiciel de gestion des aides à domicile répondant aux exigences :

- de la Région Wallonne,
- de la COCOF (Commission communautaire francophone)
- de la COCOM (Commission communautaire commune).

GapTitres-services



PERFOSCAN : Finis les pertes de temps et les risques d'erreur grâce au scan automatique des « Titres-Services » !



Fonctionnalités

- Scanning automatique de la ligne OCR
- Impression du numéro d'agrégation sur le « Titre-Service »
- Prise d'image recto/verso de chaque « Titre-Service »
- Vérification de l'authenticité et de la date de validité
- Reconnaissance des différentes valeurs
- Détection des doublons
- Export des données scannées vers le logiciel GapTservices

Avantages

- Gain de temps considérable (80 titres/minute)
- Exactitude
- Export des données vers le logiciel GapTservices
- Rejet automatique des titres non valides ou périmés
- Plus de fraude après le comptage
- Remboursement rapide de l'investissement

Titres Services:

Notre logiciel tient déjà compte des nouveaux changements repris dans l'accord sectoriel 2009-2010.

Nouvelle réglementation concernant les contrats de travail : contrôles et avertissements pour permettre de gérer facilement la suppression des catégories A et B, de gérer le passage en CDI après des CDD successifs, de gérer le minimum d'heure de CDI, de gérer la période d'essai, etc...

Nouvelles dispositions concernant le transport domicile-lieu de travail, déplacement entre deux clients, déplacements à la demande du client pour effectuer des courses ménagères. Le programme gère également la rémunération du temps de déplacement entre deux clients.

Et aussi, nouvelles dispositions concernant

- Le remboursement des frais de téléphone,
- Le calcul du montant de la prime de fin d'année,
- La gestion de la prime syndicale,
- L'indexation des salaires selon une échelle barémique fonction de l'ancienneté,
- Le calcul d'une indemnité complémentaire en cas de chômage économique,
- La gestion de l'indemnité relative aux vêtements de travail,
- La gestion des crédits temps,
- Etc...

GapTime



Les résultats d'un pointage complet et correct sont exploitables pour automatiser la paie.

En tant que concepteur du logiciel GapPaie, nous avons bien entendu une interface complète et performante entre GapTime et GapPaie.

Avec les **secrétariats sociaux**, l'interface se limite à une génération des pointages et la transmission du fichier. Ceci est valable pour le Groupe S, UCM, Partena, HDP, Acerta, SDWorx, Securex, ...

NEW

Notre longue collaboration **avec le Groupe S et avec l'UCM** nous a permis d'élaborer une interface complète et automatique. Cette interface exporte vers le secrétariat social, non seulement les pointages, mais également la totalité des données nécessaires à la paie comme les signalétiques complets des travailleurs, les contrats, les avenants, les déplacements, les chèques repas, les acomptes, les primes ou frais divers payés.

GapPaie et les éco-chèques



Suite aux accords interprofessionnels 2009-2010, la CNT a conclu la CCT n°98 permettant aux employeurs d'octroyer jusqu'à 250 € (plafonné à 125 € en 2009) par an à leurs collaborateurs sous la forme de Ticket EcoCheque®, utilisable pour l'achat de produits ou services à caractère écologique.

L'Arrêté Royal du 14 avril 2009, reprend les conditions nécessaires pour que le Ticket EcoCheque® ne soit pas considéré comme une rémunération :

- L'octroi doit être prévu dans une convention collective de travail (sectorielle ou au niveau de l'entreprise) ou à défaut, convention individuelle,
- Valeur faciale maximum de 10€ par Ticket EcoCheque®,
- Délivré au nom du travailleur (compte individuel)
- Mention de la validité de 24 mois et de l'utilisation pour l'achat de produits et services à caractère écologique repris dans la liste annexée à la CCT n°98.
- Non échangeables contre de l'espèce
- 125€ par travailleur en 2009 et 250€ en 2010

Ce système entre en vigueur avec effet rétroactif au 1er mars 2009

Mais ...qu'est-ce qu'un éco-chèque ?

Les éco-chèques **sont des chèques destinés à l'achat de produits ou services écologiques** : vélos, piles rechargeables, ampoules économiques, titres de transport, économiseurs d'eau, isolation, panneaux solaires, matériel de jardinage, produits portant le logo eco-label (papier absorbant, produits nettoyants, peintures, papier, habillement, hifi, électro...). La liste complète est disponible dans la convention collective de travail n°98 (voir en fin d'article).

L'éco-chèque est **un petit supplément** que l'employeur versera à son travailleur.

Ce chèque ne peut donc en aucun cas servir de remplacement ou de conversion du salaire, de primes, d'avantages en nature ou de tout autre avantage !

Ces chèques sont **exonérés d'impôts et de cotisations sociales**.

A la différence des chèques-repas, les travailleurs **ne doivent payer aucune cotisation** sur les éco-chèques.

Pour qui ?

En principe, l'éco-chèque doit être attribué sur la base d'une convention collective sectorielle ou d'entreprise. Les CP 105,106,111, 118, 119, 125, 130, 132, 142, 145, 149, 207, 209, 218, 224, 226, 302 l'ont déjà conclues.

L'éco-chèque peut également être mis en œuvre par **convention individuelle écrite** si :

- Il n'y a pas de délégation syndicale dans l'entreprise ;
- Vous n'appartenez pas à une catégorie de travailleurs pour lesquels il n'y a pas d'habitude de CCT.

Imaginons une entreprise où une CCT a été signée pour une partie du personnel alors que l'autre partie du personnel est couverte par une convention individuelle. Dans ce cas, le montant de l'avantage accordé par une convention individuelle ne peut dépasser celui de l'avantage accordé par CCT. La CCT ou la convention écrite précise entre autres le montant total des éco-chèques, la valeur maximale d'un éco-chèque et la fréquence de l'octroi.

Combien ?

La convention individuelle ou une CCT sectorielle ou d'entreprise règle la valeur de l'éco-chèque et la fréquence de l'octroi des éco-chèques.

La valeur maximale d'un éco-chèque est de **10 euros**.

Le montant total des éco-chèques octroyés par l'employeur ne peut pas dépasser 125 euros par travailleur en 2009 et 250 euros par an à partir de 2010.

L'éco-chèque ne peut pas (même partiellement) être échangé contre de l'argent.

Les personnes qui quittent ou entrent dans l'entreprise pendant l'année civile ont au moins droit à des chèques au pro rata. Il en va de même pour les personnes qui changent de catégorie du personnel en cours d'année, qui par exemple relèvent de la CCT des employés et plus de celle des ouvriers. (suite page suivante...)



Mercator

La solution incontournable

Depuis plus de dix ans, Mercator a déjà conquis plus de **10.000 utilisateurs** dans des domaines aussi divers que le point de vente, le négoce, l'E-commerce ou encore la traçabilité.

Mercator, c'est **un seul logiciel** modulaire qui vous permet de gérer l'ensemble des besoins nécessaires au bon fonctionnement de votre entreprise : de la **prospection (CRM) à la comptabilité en passant par la gestion de stock, facturation ou encore la traçabilité**. Les trois piliers de Mercator sont la fiabilité, la souplesse sans compter sa paramétrabilité.

Sensible aux demandes du marché, l'équipe Mercator a développé un logiciel comptable spécialement destiné aux starters et TPE. Cette nouvelle version de la comptabilité Mercator, baptisée CREO est dès à présent disponible à partir de 650€.

Les différentes versions comptables de Mercator sont totalement adaptées aux marchés Belge, Luxembourgeois et Français.

Cette écoute et cette souplesse dont fait preuve Mercator ont déjà été primées cette année par un magazine spécialisé qui n'est autre que PC World.

En effet, Mercator a été reconnu après analyse et comparaison avec les autres solutions du marché « Best Business Software » pour sa gestion commerciale ainsi que « Best Accounting Software » pour la comptabilité.

Ces Awards glanés représentent plus d'une raison de s'attarder sur cet ERP hors catégorie.

Contrôle de gestion - tableaux de bord financiers

Vous souhaitez une gestion plus rigoureuse de votre société, nous vous proposons **les services d'un spécialiste pour la mise en place et le suivi** de tableaux de bord et d'indicateurs de gestion, pour l'analyse des prix de revient, pour l'élaboration de budgets, le contrôle des coûts, ...

Intéressé ?

Envoyez nous un mail à l'adresse info@gapi.be

Chèques Formation

Nous sommes certifiés «Chèques-Formations» par la Région Wallonne, pour plus d'info, consultez notre site www.gapinformatique.be.

Agenda des formations

A épingler dans vos agendas :
Présentation de **BOB50 version 2.1**

Depuis le 3 juillet 2009, BOB50 a abandonné sa version BDE au profit du nouveau moteur Sybase SQL. De nouvelles fonctionnalités se basant sur ce moteur vous seront montrées lors de notre présentation du 22 septembre 2009 chez CELEM :

- Nouvelles ergonomies axées « espaces de travail : l'essentiel à portée de main »,
- Nouveaux tris et nouvelles recherches disponibles,
- Nouveautés de la gestion commerciale (gestion des contrats, gestion de la fabrication),
- Législation Luxembourgeoise : gestion avancée des frais généraux, nouvelles impressions, récupération des extraits de compte New Multiline, gestion de la TVA dans les OD, ...
- Certification Isabel 6,
- ... et bien d'autres nouveautés.

DATE : mardi 22 septembre

PROGRAMME :

15h00 Accueil

15h30 Présentation des nouveautés

17h00 Drink

LIEU : CELEM COMPUTER

Boulevard de l'Ourthe 100 à 4053 EMBOURG

INSCRIPTIONS :

sur notre site (www.gapinformatique.be) –
par mail (bob@gapi.be) – par fax (04/367.10.70)
par téléphone (04/361.61.00)

Conditions spéciales pour les nouvelles licences ainsi qu'aux utilisateurs BOB désireux de passer à BOB50

Venez visiter
notre site internet...
www.gapinformatique.be

GapPaie et les éco-chèques (suite) •

En cas de suspension du contrat, on calcule aussi au pro rata, en fonction du nombre de jours rémunérés et non du nombre de jours de travail, ce qui permet d'éviter la perte de chèques pour les jours de maladie avec salaire garanti.

Sont assimilés à des journées rémunérées :

- les jours couverts par le pécule de vacances;
- la période du 15^e au 31^e jour d'incapacité de travail avec une indemnité complémentaire;
- le repos de maternité.

Il s'agit d'un minimum, qui peut naturellement être dépassé par convention, par exemple en prévoyant des assimilations supplémentaires.

Validité ?

Un éco-chèque peut être utilisé jusqu'au **dernier jour du 24^{ème} mois suivant** la remise du chèque.

En conséquence, il est permis d'accumuler les chèques pendant 2 ans pour financer un investissement coûteux dans des mesures d'économie d'énergie.

Où en acquérir ?

L'employeur peut choisir librement la société émettrice.

Les mentions suivantes doivent figurer sur les chèques :

- la valeur de l'éco-chèque;
- sa durée de validité;
- le fait que le chèque ne peut servir que pour l'acquisition de produits et de services écologiques mentionnés sur une liste gérée par le Conseil National du Travail

Pour connaître la liste exhaustive des produits pouvant être acquis avec des Eco-chèques, il faut consulter **l'annexe à la Convention collective de travail** no 98 du 20 février 2009 Eco-chèques (Convention enregistrée le 28 mai 2009 sous le numéro 2235/CO/300).

L'écolabel européen



L'écolabel européen, la Fleur, est le label écologique reconnu par tous les pays de l'Union européenne. Ce label volontaire, instauré en 1992 par un règlement de l'Union européenne, a réussi petit à petit à s'imposer comme une référence pour des produits plus écologiques.

La Fleur poursuit un double objectif:

- d'une part, "promouvoir la conception, la commercialisation et l'utilisation de produits ayant une incidence moindre sur l'environnement pendant tout leur cycle de vie" et
- d'autre part, "mieux informer les consommateurs sur les incidences qu'ont les produits sur l'environnement, sans pour autant compromettre la sécurité du produit ou des travailleurs, ou influencer de manière significative sur les qualités qui rendent le produit propre à l'utilisation".

Plus de **1500 produits et services non alimentaires** répartis en 23 catégories de produits sont munis de l'écolabel européen. Beaucoup de ces produits munis de la fleur sont commercialisés sur le marché belge.

Pour en savoir plus, consultez le site www.ecolabel.be

